

Mise en œuvre d'un accompagnement AESH (à la réception de l'information du PIAL)

PRÉPARER L'ACCOMPAGNEMENT

- 1-aide individuelle ou aide mutualisée ? =>une quotité ?
- 2-le temps de contrat de l'AESH ?
- 3-seconde affectation ?
=>établir l'EDT de l'AESH en concertation avec l'autre école
- 4-Mon interlocuteur au niveau du PIAL?

METTRE EN ŒUVRE L'ACCOMPAGNEMENT

- 1-accueil de l'AESH par le directeur : : présentation de l'école, de l'équipe, des partenaires et des ressources. Transmission des documents utiles (GEVASCO, PPS, PAI, livret d'accueil)
- 2-accueil de l'AESH par l'enseignant concerné : présentation de la classe, des ressources, du fonctionnement et de l'élève
- 3-définir les missions de l'AESH
- 4-prévoir des temps d'observation par l'AESH : affiner ses missions, son EDT et les modalités d'accompagnement
- 5-réfléchir aux outils de communication PE-AESH

RENDEZ COMPTE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- 1-adresser l'EDT AESH au coordonnateur du PIAL
- 2-contacter coordonnatrice départementale si difficulté
- 3-participation de l'AESH aux ESS (ou bilan écrit si absence)
- 4-faire évoluer l'accompagnement par bilan périodique